

## SEANCE du 20 mars 2026

Date de convocation : 16 mars 2026

Date d'affichage : 23 mars 2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à dix-neuf heure trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué à la mairie de Brix, s'est réuni sous les présidences respectives de Sophie Buhot et de Jocelyne Glon en qualité de doyenne de l'assemblée.

**Etaient présents** : Sophie Buhot, Eric Laurent, Sabrina Jardin, Alain Becquet, Séverine Laisney, Johann Syffert, Jocelyne Glon, Loris Vallée, Sandra Magdelaine, Thierry Letouzé, Caroline Avoyne, Julien Hebert, Marie-France Mabire, Antoine Dupont, Véronique Pasque, Xavier Coipel, Richard Gires, Adeline Texier, Jacques Leconte

**Absents excusés** : /

**Secrétaire de séance** : Antoine Dupont benjamin de l'assemblée.

---

### **1. Installation du conseil municipal :**

A la suite des élections municipales du 15 mars 2026, le conseil municipal est installé comme suit :

#### **Liste « Brions tous ensemble »**

Sophie Buhot, Eric Laurent, Sabrina Jardin, Alain Becquet, Séverine Laisney, Johann Syffert, Jocelyne Glon, Loris Vallée, Sandra Magdelaine, Thierry Letouzé, Caroline Avoyne, Julien Hebert, Marie-France Mabire, Antoine Dupont, Véronique Pasque, Xavier Coipel,

#### **Liste « Brix ensemble, Autrement »**

Richard Gires, Adeline Texier, Jacques Leconte

Mme Sophie BUHOT déclare installé le conseil municipal pour la mandature 2026-2032 et laisse la place à la doyenne d'âge Mme Jocelyne Glon pour présider la séance jusqu'au point d'élection du maire.

### **2. Désignation du secrétaire de séance**

Le benjamin : Antoine Dupont

## **DELIBERATIONS**

### **1. Approbation du compte rendu du précédent conseil**

Le compte rendu du 4 mars 2026 est approuvé à la majorité

**Pour : 17      Abstention : 2      Contre : 0**

## **2. ELECTION DU MAIRE**

Désignation de 2 assesseurs : Mme Sabrina JARDIN et M Loris VALLÉE

Un appel à candidatures est effectué. Mme Sophie BUHOT et M Richard GIRES font acte de candidature.

Mme Jocelyne Glon invite les conseillers municipaux à passer au vote.  
Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;  
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 19

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- M Richard GIRES : trois (3) voix
- Mme Sophie BUHOT : seize (16) voix

-Mme Sophie BUHOT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

## **3. CREATION DES POSTES D'ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création de 5 postes d'adjoints.

**Pour : 19      Abstention : 0      Contre : 0**

## **4. ELECTION DES ADJOINTS**

Madame le Maire rappelle que les Adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Aussi, si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Un appel à candidatures est effectué.

Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire est déposée.

Madame le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Madame le Maire proclame les résultats :

* nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	19
* nombre de bulletins nuls ou assimilés :	1
* nombre de bulletins blancs :	1
* suffrages exprimés :	17
* majorité requise :	10

La liste « Eric LAURENT » a obtenu 17 voix

La liste « Eric LAURENT » ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

- ⇒ Eric LAURENT
- ⇒ Sabrina JARDIN
- ⇒ Alain BECQUET
- ⇒ Séverine LAISNEY
- ⇒ Johann SYFFERT

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

#### **Chartre de l'élu :**

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

C'est ainsi que Madame le Maire donne lecture de la charte de l'élu local et remet une copie de celle-ci à tous les conseillers municipaux.

#### **Prochain conseil municipal : le jeudi 26 mars à 19 h 30**

Ainsi délibéré en séance le vendredi 20 mars 2026

Séance levée à 20h15

## Tableau de signatures du Conseil Municipal du 20 mars 2026

<b>NOM Prénom</b>	<b>Délégation</b>	<b>Signature</b>
BUHOT Sophie		
LAURENT Eric		
JARDIN Sabrina		
BECQUET Alain		
LAISNEY Séverine		
SYFFERT Johann		
GLON Jocelyne		
VALLEE Loris		
MAGDELAINE Sandra		
LETOUZE Thierry		

<b>NOM Prénom</b>	<b>Délégation</b>	<b>Signature</b>
AVOYNE Caroline		
HEBERT Julien		
Marie-France MABIRE		
DUPONT Antoine		
PASQUE Véronique		
COIPEL Xavier		
GIRES Richard		
TEXIER Adeline		
LECONTE JACQUES		